

Informations sur la dermopigmentation

L'importance d'une décision réfléchie

La dermopigmentation n'est pas une décision à prendre à la légère. Des pigments sont implantés dans le derme avec une ou plusieurs aiguilles à l'aide d'un dermographe et mettra plusieurs années à s'atténuer. Ce doit être une décision mûrement réfléchie et non une impulsion que l'on pourrait regretter après coup.

La pénétration d'une aiguille dans le derme peut-être plus ou moins douloureux en fonction des personnes et de la zone à traiter, d'où l'importance de la motivation à l'obtention de cette prestation.

Risque d'allergie et infection

Les pigments peuvent contenir du cobalt ou du chrome qui peuvent chez certaines personnes provoquer une réaction allergique.

De même, vous devez informer, la personne qui pratique la dermopigmentation de la prise d'un traitement en cours ou d'une maladie (cancer, tuberculose, diabète....) qui pourrait perturber la cicatrisation. Une prescription ou un avis médical pourra être demandé dans certains cas.

L'infection : définition

C'est une invasion de l'organisme par des agents infectieux (bactéries, virus, champignons, parasite....) capables de s'y multiplier.

La peau et les muqueuses constituent la première barrière défensive contre les micro-organismes.

Lorsque la barrière est lésée, il se forme une porte d'entrée par laquelle les germes pathogènes peuvent pénétrer et cela entraîne l'infection. D'où l'importance des précautions après la dermopigmentation.

La cicatrisation

La cicatrisation est d'environ 2 semaines, Cela peut varier dans la durée d'une personne à l'autre. Il s'agit du temps moyen constaté. Une réaction inflammatoire normale (rougeur, gonflement...) apparaît dans les jours qui suivent la dermopigmentation. Les symptômes doivent disparaître en moins d'une semaine.

Précautions après dermopigmentation

Il est très important de respecter les précautions après la dermopigmentation, à savoir un nettoyage et une désinfection avec une lotion antiseptique (biceptine) de la partie traitée ainsi que l'application d'une crème cicatrisante (homéoplasmine), 2 fois par jour pendant 10 jours afin que la cicatrisation se fasse correctement et ainsi éviter les risques d'infection.

A éviter après la dermopigmentation :

- pas de maquillage de la zone traitée pendant 4 jours
- pas d'exposition au soleil jusqu'à cicatrisation (altération des pigments)
- pas de piscine, ni eau de mer, ni sauna, ni peeling, teinture de cil pendant 4 jours
- ne surtout pas se gratter, ni enlever la croûte (dommages importants sur la pigmentation)

Réglementation sur les pigments

Le Cabinet Dermo Nuance utilise des pigments nouvelle génération conformément aux résolutions européennes ResAP (2003)2 et ResAP (2008)1 publié par le Conseil de l'Europe.

Mais en plus de ces normes les pigments :

- contiennent Zéro de nickel
- pas de colorant AZO
- pas de PAH
- pas de virement de couleur
- pas d'amine aromatique
- pas de zinc oxide (ZnO)